

GESTION DES SINISTRES ASSOCIATION

| | | | | |
|-------------|--------------|----------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| AA431 | 1 jour - 7 h | Bases | Présentiel ou à distance | 658,00 € |

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Analyser le rôle et les responsabilités des membres, bénévoles, adhérents, dirigeants de l'association
- Déterminer les cas de responsabilités vis-à-vis des locaux
- Apprécier les causes exonératoires
- Gérer les sinistres qui en découlent

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur alterne les apports techniques et méthodologiques pour permettre l'analyse du sinistre lié à la responsabilité civile des associations et l'acquisition d'une méthodologie de règlement de sinistres. Les participants réalisent des cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance RC des associations, formateur expert de l'Ifpass

PROGRAMME

A. Le monde associatif

1. Quelles structures ?
2. Quels sont les différents types d'association
3. Quels sont les impacts importants pour l'assureur ?

B. Associations et responsabilité

1. Rappel sur l'organisation juridictionnelle française et les tenants du droit de la responsabilité
2. RC contractuelle de l'association envers ses membres, bénévoles
3. Cas de RC délictuelle
4. Causes d'exonération
5. Cas des associations sportives
6. Responsabilité des dirigeants : notion de dirigeant, principe : responsabilité de la personne morale, exception : responsabilité personnelle des dirigeants
7. Pénalisation de la vie associative

C. La gestion des sinistres

1. Points sensibles
2. Applications pratiques : cas pratiques construits à partir de l'expérience du formateur, de la jurisprudence et de dossiers réels et anonymisés

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

AA002

PUBLIC

Chargés d'indemnisation
Inspecteurs régleurs de sinistres
Gestionnaires sinistres

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

658,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:41